

### Article 1 : Généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **18.LIFB.91/TI.F./013** et sous le nom « Takabad 8 ». Il se déroule les **13 et 14 avril 2019** au Gymnase Nicolas Billault 13 Chemin du Champ de Course 91410 DOURDAN (5 terrains).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe GOUTRY**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1 Le tournoi "Takabad 8" est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont D7/D8, D9/P10, P11/P12/NC dans les tableaux de doubles hommes, doubles dames, doubles mixtes. Le nombre maxi de paires par tableau est le suivant :

	D7/D8	D9/P10	P11/P12/NC
DH	6	12	12
DD	6	6	6
Mx	6	12	12

- 2.3 Les tableaux doubles dames et double hommes se jouent intégralement (poule et tableaux finaux) le samedi 13 avril 2019 et le mixte le dimanche 14 avril 2019
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (**en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11**, si plus de 32 participants dans un tableau ce dernier sera en élimination directe) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 Le Comité Organisateur, avec l'accord du Juge-Arbitre se réserve le droit de fermer un tableau, d'augmenter ou de regrouper les tableaux suivant le nombre d'inscrits dans certaines catégories.

### Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 14 mars 2019. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées sur le site du club après la date limite d'inscription.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au 29 mars 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date et servira de base pour le calcul des points.
- 3.4 La fiche d'inscription est à envoyer par courrier à l'adresse "**ODENT Aurélien 2 bis Boulevard Emile Zola 91410 Dourdan**".
- 3.5 Le règlement, par chèque à l'ordre de « Les Fous du Volant Dourdan », est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante : **ODENT Aurélien 2 bis Boulevard Emile Zola 91410 Dourdan**. Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD.
- 3.8 Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible.
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire la mieux classée. Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort. Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du JA avant le début des matches.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00 (heure de convocation).
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou par son club.

### Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi "Takabad 8" doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le 14 mars 2019 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
  - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

### Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont aussi disponibles sur le site du club. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir se présenter à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les "Victor Gold". Ils peuvent être fournis par le Comité Organisateur pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du JA ou du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Le JA peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 5.9 Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volant, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, bouteille d'eau, serviette...).
- 5.11 Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin des matches.
- 5.12 L'accès au plateau du jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés devant disputer un match, à leurs coachs, au JA, et aux membres du Comité d'Organisation.
- 5.13 Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté «let» deux fois au service et «faute» en cours de jeu.
- 5.14 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking).
- 5.15 La participation au tournoi "Takabad 8" requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton)

- 
- 5.17 Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi. Les photos pourront être diffusées sur le site Internet du Club et sur le facebook du club. A la demande du joueur, toute photo le concernant et diffusée sur le site pourra cependant être retirée.
- 5.18 Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque. Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.